

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE LA RÉGION BASTIAISE

DURÉE DE L'ENQUÊTE (arrêté préfectoral n° 109-2015 du 22 juin 2015) :

Du mercredi 15 juillet 2015 au vendredi 14 août 2015 inclus.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE :

Direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse.

LIEUX D'ENQUÊTE :

- préfecture de la Haute-Corse ;
- direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse ;
- communauté d'agglomération de Bastia ;
- mairie de Brando ;
- communauté de communes Marana-Golo ;
- mairie de Vescovato.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par décision du président du tribunal administratif de Bastia, en date du 4 mai 2015) :

Monsieur Bernard CASTELLANI, commissaire enquêteur titulaire, recevra les observations du public aux lieux, dates et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous :

Lieux	Dates et horaires des permanences
Préfecture de la Haute-Corse Rond-point du Maréchal Leclerc – CS 60 007 – 20 401 BASTIA cedex 9	Mercredi 15 juillet 2015, de 9 h 00 à 12 h 00. Vendredi 14 août 2015, de 14 h 00 à 17 h 00.
Communauté d'agglomération de Bastia Port Toga – 20 200 BASTIA	Mardi 21 juillet 2015, de 9 h 00 à 12 h 00.
Mairie de Brando Erbalunga 20 222 BRANDO	Mercredi 29 juillet 2015, de 9 h 00 à 12 h 00.
Communauté de communes Marana-Golo 6672 route des marines de Borgo – 20 290 BORGO	Vendredi 24 juillet 2015, de 9 h 00 à 12 h 00.
Mairie de Vescovato Place Luce de Casabianca 20 215 VESCOVATO	Lundi 27 juillet 2015, de 9 h 00 à 12 h 00.

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également lui être adressées par écrit, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse, service juridique et coordination, unité coordination, 8, boulevard Benoîte Danesi, CS 60 008, 20 411 BASTIA cedex 9.

Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de Monsieur Pierre PORTALIER, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, service risques, énergie et transports, rue Nicolas Peraldi, résidence d'Ajaccio, bâtiment A, 20 090 AJACCIO (ppa-bastia@developpement-durable.gouv.fr).

Le dossier, qui peut être également consulté dans les mairies des communes de Bastia, Brando, San Martino di Lota, Santa Maria di Lota, Ville di Pietrabugno, Furiani, Biguglia, Borgo, Lucciana, Vescovato, Olmo et Monte, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, comporte notamment une notice explicative indiquant l'objet de l'enquête ainsi qu'un résumé non technique de présentation du projet.

Il fait également l'objet d'une publication sur les sites internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (<http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/plans-de-protection-de-l-atmosphere-r485.html>) et des services de l'État en Haute-Corse (<http://www.haute-corse.gouv.fr>) pour le résumé non technique.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus pendant un an à la disposition du public, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (service risques, énergie et transports), dans les mairies des communes où le dossier a été mis en consultation et les sièges des communautés de communes et d'agglomération où s'est déroulée l'enquête, dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur les sites internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et des services de l'État en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera un arrêté approuvant le plan, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

Le présent avis est consultable sur les sites internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et des services de l'État en Haute-Corse.